



**INSTITUTION ADOUR**

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations  
De l'Etablissement Public Territorial de Bassin Institution Adour

\*\*\*\*\*

**Séance du 18 mars 2016**

Aujourd'hui, le dix-huit mars deux mille seize à 14 heures, le Bureau dûment convoqué s'est réuni à la salle n°3 à l'Hôtel du Département des Hautes-Pyrénées, sous la présidence de Monsieur Paul CARRERE

Etaient Présents :

Mesdames Christiane AUTIGEON, Odile LAFITTE,  
Messieurs Paul CARRERE, Charles PELANNE, Bernard POUBLAN.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Etaient excusés :

Madame Céline SALLES,  
Messieurs Gérard CASTET, Bernard SOUDAR.

---

**OBJET : AFFAIRES DIVERSES / Autorisation de signature - Marché : Avenant de prolongation de la Délégation de Service Public du Bassin Midour et Douze**

**Exposé des motifs :**

Vu l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat d'affermage en date du 29 mars 2007,

Vu la délibération n° 37-2015 donnant délégation au Bureau pour prendre « *Toute décision (dont évaluation et niveau d'appréciation des besoins) concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats portant délégation de service public passés dans les formes établies par les lois et règlements* »

Considérant l'audit lancé par l'Institution Adour sur ses délégations de service public et le rendu attendu pour le mois de juin 2016,

Considérant l'importance d'intégrer les conclusions de l'audit dans les futurs contrats,

Considérant les délais nécessaires à la mise en œuvre d'une procédure de renouvellement de délégation de service public,

Considérant que le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2016,

Il est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2017,

En l'absence d'observations,

**LE BUREAU**

Après avoir délibéré,



**DECIDE**

**Article 1**

D'autoriser le Président à signer l'avenant objet de la présente délibération.

**Article 2**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré le 18 mars 2016 à Tarbes

Le Président,

**INSTITUTION ADOUR**  
Département des Landes  
40025 MONT DE MARSAN CEDEX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Paul Carrere".

Paul CARRERE

⚡ *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.*